

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2020

Epidémie du COVID-19

Mise en place d'une Initiative « Covid 19 Santé en commun – Covid 19 Health in Common »


[Délégation de certains pouvoirs au Directeur Général de l'Agence Française de Développement]

Le Conseil d'administration de l'Agence Française de Développement (« AFD »):

1. autorise la mise en place d'une Initiative « Covid 19 Santé en commun – Covid 19 Health in Common » d'un montant en dons et en subventions de 150 millions d'euros ainsi qu'en prêts à hauteur de 1 milliard d'euros, au bénéfice final des Etats, des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, d'institutions et entreprises publiques ou privées, ou de tout autre client de l'AFD à l'étranger ou en Outre-mer ;
2. décide que le Conseil d'administration de l'AFD et les Comités spécialisés pourront être consultés par écrit ou à distance conformément à l'article R. 515-19 du code monétaire et financier et à leur règlement intérieur sur une délibération d'urgence, ainsi que, le temps de la crise du COVID- 19 en France, en application de l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire.
3. autorise les décisions relatives aux réallocations de fonds au sein de prêts ou subventions existants pour financer des activités en lien avec la crise sanitaire du COVID-19 dans la limite de 30% du montant du concours quelle qu'ait été l'instance ayant autorisé le concours; pour les opérations gérées pour le compte de l'Etat et aux risques de celui-ci, le Conseil d'administration autorise la modification des conventions avec l'Etat en lien avec la réallocations de fonds au sein des prêts concernés,

Il sera rendu compte, au cours de chaque réunion du Conseil d'administration, des décisions prises en vertu de la délégation donnée au Directeur Général ci-dessus.

La présente délégation est consentie avec faculté de subdéléguer.


Philippe BAUDUIN

Vu et certifié conforme

